



DÉPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE CAUMONT

**ARRETE DE CIRCULATION N° 10-2024**

Travaux adduction électrique – rue de la porte des champs – du 25 mars au 30 avril 2024

**Le Maire de la Commune de CAUMONT,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers,

Considérant la demande de la société GLJ SARL sise à Dardilly (69134), représentée par Madame RENAUD Laure,

**ARRETE**

**Article 1 :** En raison de travaux d'adduction électrique sur accotement et traversée de route, la circulation sera alternée manuellement du 25 mars au 30 avril 2024.

**Article 2 :** Le signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- A l'entreprise

Fait à CAUMONT, le 26 février 2024,  
Le Maire,  
Sylvain BONENFANT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)